DISTRICT
GRAND VAUCLUSE
DE FOOTBALL

CLOS DES BASTIDES - CHEMIN BEL AIR
CS 70121 - 84144 MONTFAVET Cedex
Tél. : 04 90 80 63 00 – Fax : 04 90 80 63 03
E-mail : secretariat@grandvaucluse.fff.fr
Site : http://grandvaucluse.fff.fr

BULLETIN OFFICIEL INTEGRAL

Hebdomadaire du District GRAND VAUCLUSE de FOOTBALL

LE DISTRICT RECRUTE

Dans un objectif de développement du football sur son territoire, le District Grand Vaucluse de Football recherche deux volontaires en service civique.

En lien avec les responsables techniques du District, vous participerez au développement du football, de ses valeurs et de la diversité de ses pratiques sur le territoire à travers différentes missions :

Missions

- Sensibiliser différents publics à la dimension éducative du sport et à la promotion des valeurs civiques et citoyennes (mise en place d'actions dans le cadre du P.E.F : Programme Educatif Fédéral)
- Accompagner l'équipe technique sur les différentes actions en faveur des clubs et du développement du football (plateaux football animation, journées évènementielles, remises de labels, …)
- Accompagner la politique de féminisation et de développement du football féminin sur le territoire.
- Contribuer à la promotion et au développement des pratiques diversifiées (Foot en marchant, Futsal, …)
- Accompagnement auprès des bénévoles de différentes commissions (participation aux réunions, évènements, soutien administratif)

Compétences

- Motivation et dynamisme
- Travail en équipe, bon sens du relationnel
- Faculté d'adaptation et prise d'initiative
- Intérêt pour le milieu associatif, sportif et la solidarité

Informations pratiques

- 2 volontaires recherchés
- Mission s'étalant jusqu'à la fin du mois de juin 2024. 8 ou 9 mois; (24 h minimum /semaine)
- Indemnités de service civique. Frais de déplacements pris en compte.
- Début de la mission : Dès que possible
- Age : 18 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap)
- Permis de conduire et véhicules souhaitables
- Disponibilités le mercredi et le samedi
- Pratique de Microsoft Office souhaitable (Power Point, Excel, Outlook…)
-

Votre candidature est à adresser au District, à l'attention de Monsieur le Président du District, accompagnée d'un CV et d'une lettre de motivation par mail (secretariat@grandvaucluse.fff.fr) ou par courrier (*Clos des Bastides, Route de Bel Air – 84140 MONTFAVET*).

PROCES VERBAUX DES COMMISSIONS

BULLETIN OFFICIEL

NUMERO 08

DU 22 Septembre 2023

COMITE DE DIRECTION

Les décisions prises par le Comité de Direction peuvent être frappées d'appel en dernière instance auprès de la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée, dans le délai de sept jours à compter du lendemain de la parution sur le Bulletin Officiel.
L'appel est adressé à la Commission d'Appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par e-mail émanant de l'adresse officielle délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.
Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.
Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de 47,00€ et qui est débité du compte du club appelant.
La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

Réunion du Lundi 18 Septembre 2023

Présents : MM. BENOIT – BERTHELOT– BERANGER – MAKHECHOUCHE–ARNAUD – RIPPERT – MANIERE MME DOSSARD

En visio : MM. GUIGUE – SAHBI – MME GARCIA

Excusés : M. – IASIO – RANC – BERANGIER – BEN AISSA – BEN ALI – ALLIO – MME CANOVAS

Invités : MM. STORCK – CRESPIN – JÄGER – BEDORA – MMES CARLE – SAULNIER

Présentation de Mme Olivia CARLE comme alternante communication.

Présentation de Laurie SAULNIER comme nouvelle CTD en remplacement de M. Jonathan JÄGER promu à la ligue en CTR PPF.

Appel à candidature commission :

Si vous désirez intégrer une commission merci de faire un mail à secretariat@grandvaucluse.fff.fr

La Commission Générale d'Appel, la Commission Statuts et Règlements et la Commission d'Appel Disciplinaire recherchent des membres.

Ententes :

Le Comité de Direction est saisi de demandes d'ententes entre les clubs suivants :

U13F :
CALAVON / PHENIX CAVAILLON : Cette entente évoluera sous le nom de ENT. CALAVON-PHENIX

U13 :
MAILLANE / EYRAGUES : Cette entente évoluera sous le nom de MAILLANE/EYRAGUES

SENIOR F à 11 :
PHENIX CAVAILLON / CALAVON : Cette entente évoluera sous le nom de ENT.PHENIX C-CALAVON

SENIOR F à 8 :
PHENIX CAVAILLON / CALAVON : Cette entente évoluera sous le nom de ENT.PHENIX C-CALAVON

U18 F à 8 :
PHENIX CAVAILLON / CALAVON : Cette entente évoluera sous le nom de ENT.PHENIX C-CALAVON

U15F à 8 :
PHENIX CAVAILLON / CALAVON : Cette entente évoluera sous le nom de ENT.PHENIX C-CALAVON

U19 D2 :
CAROMB SC / VENTOUX SUD : Cette entente évoluera sous le nom de SCCAROMBVENTOUXSUD

Le Comité de Direction valide ces ententes

Cessation d'activité :

Le club de **LES BLUES DEVILS MIRABEL** nous informe de sa cessation d'activité

Demande de subvention :

Section Sportive Collège Paul Gauthier :

Le Collège Paul Gauthier sollicite le District Grand Vaucluse afin d'obtenir une subvention pour l'exercice 2022-2023 où il y avait 34 jeunes inscrits.
Le Comité de Direction valide cette subvention pour un montant de 10€ par enfant, soit 340€

Demande de dérogation :

Le club de **ST JEAN DU GRES** en date du 24/08/2023, sollicite une dérogation afin que les licenciées **Mme DONADEI Manon, LOPEZ Stella, AMRAOUI Neissa, CANGIONI Serena** qui sont U16F puissent évoluer conjointement en SENIORS à 8 alors que la limite est de 1 sur la feuille de match.
Le Comité de Direction réunit en séance hebdomadaire ne peut aller à l'encontre du développement féminin dans ce cas de figure seulement.
Considérant en tout état de cause qu'il résulte de la jurisprudence administrative mais également du simple bon sens, que les Fédérations Sportives comme leurs organes déconcentrés que constituent les Ligues Régionales et les Districts, ont l'obligation de respecter les dispositions réglementaires qu'ils ont-eux-mêmes édictées.
Cette autorisation peut être accordée par le Comité de Direction afin d'éviter que ces jeunes licenciées arrêtent le Football puisque le club ne peut pas leur proposer de pratique dans leur catégorie d'âge et ne veulent pas quitter leur club d'appartenance.
Considérant en outre, que le club sollicite l'autorisation de faire jouer en SENIORS à 8 4 U16 F alors que le règlement en prévoit seulement 1 car le club ne possède pas d'équipes U18F afin de leur permettre cette pratique.
Par conséquent, le Comité de Direction accepte partiellement cette demande et autorise au club de ST JEAN DU GRES d'inscrire 2 joueuses U16F sur la feuille de matchs sous réserve que les licenciées effectuent bien leur dossier médical de surclassement.

Christophe BENOIT
Président

Alain BERTHELOT
Secrétaire

INFORMATIONS IMPORTANTES A TOUS LES CLUBS AU TITRE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Les clubs doivent nous faire retour de la catégorie dans laquelle ils feront jouer leur muté supplémentaire, AVANT le début des compétitions.
Toutes demandes postérieures au début des compétitions seront considérées par la Ligue Méditerranée, comme nulles.

CLUBS BENEFICIANT D'UN MUTE SUPPLEMENTAIRE POUR LA SAISON 2023/2024

LISTE DES CLUBS BENEFICIANT DES DISPOSITIONS PREVUES AU CHAPITRE 2 – LE CLUB - ARTICLE 45 du Statut de l'arbitrage.

Ces clubs pourront aligner UN joueur muté supplémentaire durant la saison 2023/2024 dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix défini pour toute la saison avant le début des compétitions.
Cette mesure supplémentaire est utilisable pour toutes les compétitions officielles y compris nationales.

SP. COURTHEZON JONQUIERES U18R2
ST. MAILLANAIS - D3
ST DIDIER ESPERANCE PERNOISE
FC TARASCON
FA CHATEAURENARD D1
SORGUES ESP D2
VISAN JS
BARTHELASSE US
BEDARRIDES AS U18D1
VELLERON SO
VIOLES AVS

LISTE DES CLUBS BÉNÉFICIANT DE DEUX MUTÉS SUPPLÉMENTAIRES POUR LA SAISON 2023/2024

F.A. VAL DURANCE - R2 et D2
AV.C. AVIGNONNAIS
CAVAILLON ARC D2 et U19D1

DISCIPLINE ET REGLEMENTS

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Lundi 20 Septembre 2023

Présents : MM. CRESPIN Raymond, ROCHER Lionel, ILAFKIHEN Tarik (en visio)

Excusé : Mme GUEGAN Martine, Mme GONDRAN Lina

NOUVEAUX DOSSIERS

DOSSIER N° 02 : **LES MINOTS DU VASIO / ENTRAIGUES ALTHEN FC – DISTRICT 3 du 10/09/2023**
DOSSIER N° 10 : **PERTUIS / MAILLANE – COUPE GRAND VAUCLUSE du 17/09/2023**
DOSSIER N° 13 : **AUREILLES / LES ANGLES MAF - FEMININE à 11 du 17/09/2023**
DOSSIER N° 14 : **NOVES O / CADEROUSSE US – FEMININE à 8 D2 du 17/09/2023**
DOSSIER N° 15 : **PIOLENC AS / NYONS FC – DISTRICT 4 du 17/09/2023**
DOSSIER N° 16 : **VIOLES AS / BONNIEUX FC – COUPE GRAND VAUCLUSE du 17/09/2023**

DOSSIERS EN ATTENTE

DOSSIER N° 09 : **ENTRAIGUES FC / MONTFAVET SC – FEMININE à 8 du 17/09/2023**
DOSSIER N° 11 : **AVIGNON AC / ST REMY FC – U16 D1 du 17/09/2023**
DOSSIER N° 12 **: MONTEUX O / LES MINOTS DU VASIO – U16 D2 du 17/09/2023**

RAPPEL - RESERVES RECLAMATIONS

Réserves portant sur la qualification ou la participation d'un joueur qui présente une pièce d'identité lors du contrôle des licences avant match :

Le club qui présente **une pièce d'identité** de l'un de ses joueurs lors du contrôle doit **obligatoirement** présenter un certificat médical, qui peut être celui figurant sur la demande de licence de non contre –indication à la pratique du football, établi au nom du joueur et comportant le nom du médecin, la date de l'examen et sa signature manuscrite et son cachet.

Tout club visé par des réserves formulées pour non-présentation de licence peut se voir demander l'original, aucune photocopie ne sera acceptée, de la ou des licences concernées par l'organisme gérant la compétition.

A défaut de cet envoi dans les délais impartis, le club concerné encourt la perte par pénalité du match si les réserves sont régulièrement confirmées. (ART 142-7)

IMPORTANT – FORMALITES D'AVANT MATCH

- Le club recevant doit tout mettre en œuvre afin de disposer d'une tablette en état de fonctionnement pour toute la durée de la rencontre.

Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction. Les licences sont consultables sur la tablette par les deux équipes et l'arbitre

-En cas de recours à une feuille de match papier, les arbitres exigent la présentation des licences dématérialisées sur l'outil Footclubs Compagnon.

A défaut de pouvoir utiliser cet outil et si le club a imprimé une ou plusieurs licences sur papier libre il peut présenter celle-ci (listing licence). Dans ce cas l'arbitre se saisi de la ou des licence(s) concernée(s) et la/les transmet dans les meilleurs délais à l'organisme gérant la compétition.

Rappel : Les clubs (recevant et visiteurs) doivent adresser un rapport succinct sur les anomalies de fonctionnement sous peine d'amende.

La commission rappelle aux clubs U12 N1 et U13 N1 que l'édition d'un rapport est obligatoire dans le cas de non- utilisation de la tablette.

DOSSIER N° 02 : **LES MINOTS DU VASIO / ENTRAIGUES ALTHEN FC – DISTRICT 3 du 10/09/2023**

Vu la réserve portée sur la feuille de match par M. ROBERT Eddie capitaine du MINOTS DU VASIO.
Cette réserve porte sur la qualification et la participation au match des joueurs d'ENTRAIGUES ALTHEN FC :

- SANCHEZ Valentin
- DARDUN Loic
- FROMENTAL Lucas
- MACCARIO Harris
- BOUMARAH Nabil
- ALTINDAG Mecnun
- BOREL Joel
- OUAFI Eddy
- REDAGOIS Jocelyn
- FOURMENT Djefrey
- MABIALA Yony

Au motif *que « plus de 2 joueurs sont titulaires d'une licence frappée du cachet mutation hors période alors que le règlement limite à 2 leur inscription sur la feuille de match ».*

Vu la confirmation de réserve reçue par courrier électronique en date du 11/09/2023 reprenant les termes de la réserve.

La CSR juge en premier ressort la réserve recevable en la forme.

Attendu qu'après vérification du fichier licence de la ligue méditerranée il s'avère que les joueurs :

- ALTINDAG Mecnun
- BOREL Joel
- OUAFI Eddy
-

Sont titulaires d'une licence frappée du cachet mutation hors période.

Par conséquent ENTRAIGUES ALTHEN FC se trouve en infraction avec l'ART 167 Alinéa 2 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Par ces motifs,
La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par pénalité à ENTRAIGUES ALTHEN pour en porter bénéfice à LES MINOTS DU VASIO

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

******

DOSSIER N° 10 : **PERTUIS / MAILLANE – COUPE GRAND VAUCLUSE du 17/09/2023**

Vu sur les rapports de Mr YAMLOUNI Noaaman, LABIDI Rached, PALLISSE Julien arbitres officiels :
« A la 88ème minute de jeu les joueurs de MAILLANE n'ont pas souhaiter reprendre la rencontre malgré la demande de Mr l'Arbitre du match ».

Par ces motifs,
La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par abandon de terrain à MAILLANE

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

******

DOSSIER N° 13 : **AUREILLES / LES ANGLES MAF - FEMININE à 11 du 17/09/2023**

Vu le rapport de M EZKIYOUH Mohamed arbitre officiel en date du 17/09/2023 qui précise :
« L'équipe de LES ANGLES EMAF n'était pas en nombre suffisant pour la rencontre du 17/09/2023. »

Par ces motifs,
La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à LES ANGLES EMAF (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

******

DOSSIER N° 14 : **NOVES O / CADEROUSSE US – FEMININE à 8 D2 du 17/09/2023**

Vu le courrier de Mme GONDRAN Lina président de Noves O en date du 15/09/2023 qui précise :
« L'équipe de NOVES O ne sera pas présente à la rencontre du 17/09/2023 et ce par manque d'effectifs. »

Par ces motifs,
La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à NOVES O (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

******

DOSSIER N° 15 : **PIOLENC AS / NYONS FC – DISTRICT 4 du 17/09/2023**

Vu le courrier de M. DROUET Lionel Secrétaire NYONS FC en date du 16/09/2023 qui précise :
« L'équipe de NYONS FC ne sera pas présente à la rencontre du 17/09/2023 et ce par manque d'effectifs.»

Par ces motifs,
La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à Nyons FC (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

******

DOSSIER N° 16 : **VIOLES AS / BONNIEUX FC – COUPE GRAND VAUCLUSE du 17/09/2023**

Vu le courrier de M SAHBI Youssef réfèrent secteur en date du 17/09/2023 qui précise :
« L'équipe de BONNIEUX ne sera pas présente à la rencontre du 17/09/2023 et ce par manque d'effectifs. »

Par ces motifs,
La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à BONNIEUX FC (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la

F.F.F.)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

ACTIVITÉS SPORTIVES

COMMISSION DES JEUNES A 11

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 19 Septembre 2023

Présents : MM. GARCIA, BOCHET, ABEILLE. Mme NICOLAS

Excusés : M. DANY

FORMALITES D'AVANT MATCH

Le club recevant doit tout mettre en œuvre afin de disposer d'une tablette en état de fonctionnement pour toute la durée de la rencontre.

Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction. Les licences sont consultables sur la tablette par les deux équipes et l'arbitre

En cas de recours à une feuille de match papier, les arbitres exigent la présentation des licences dématérialisées sur l'outil Footclubs Compagnon.

A défaut de pouvoir utiliser cet outil et si le club a imprimé une ou plusieurs licences sur papier libre il peut présenter celle-ci (listing licence). Dans ce cas l'arbitre se saisi de la ou des licence(s) concernée(s) et la/les transmet dans les meilleurs délais à l'organisme gérant la compétition.

Rappel : Les clubs (recevant et visiteurs) doivent adresser un rapport succinct sur les anomalies de fonctionnement sous peine d'amende.

SECTEUR CHAMPIONNAT

Les calendriers U15 et U 17 Brassage sont visible sur le site du District

U19 D2

Le match N° 27070108 : **MAILLANE SDE / AUTRE PROVENCE US** du 23/09/2023 est reporté pour cause de Coupe GAMBARDELLA

A prévoir pour le 07/10/2023 si les équipes ne sont plus qualifiées en Coupe Gambardella.

JS APT retire son équipe.

U17 D1

CAVAILLON ARC, au regard de son classement en U16 D2 saison 2022/2023, prend la place vacante suite au retrait de **SORGUES ESP**.

Le match en retard J02 du 17/09/2023 N° 26621697 **CAVAILLON ARC / BC ISLE** est fixé au 08/10/2023 sous réserve de Coupe GAMBARDELLA

Le match N° 26621699 : **TOURAINE US / CALAVON FC** reporté le 17/09/2023 est fixé au 24/09/2023 à 10h30

U16 D1

Poule B :

Rappel : **MONTFAVET SC** remplace **BARBENTANE O.** qui évoluera en U16D2.

U16 D2 :

Poule A

ENTRAIGUES ALTHEN FC remplace **CARONB SC** qui retire son équipe.

Poule B :

JS APT retire son équipe

U14 D2

Poule A :

ORANGE FC 2 remplace **CARPENTRAS FC** qui retire son équipe.

A jouer le 23/09/2023 : **FC MONTEUX / ORANGE FC 2**

La rencontre **ORANGE FC 2 / PROVENCE RC** (J02 du 16/09/2023) N° 26904475 est fixé au 07/10/2023

U14 D1

Le match N° 26670181 : **ST DIDIER PERNES / VEDENE LE PONTET** reporté le 16/09/2023 est fixé au 07/10/2023.

U14 D2

Poule A :

Le match N° 26904475 : **ORANGE FC 2 / RC PROVENCE** en retard du 16/09/2023 est fixé au 07/10/2023.

SECTEUR COUPE

Coupe Grand Vaucluse et Avenir

Toutes les équipes disputent les championnats sont engagées dans les coupes les concernant.

Les retraits éventuels sont à signaler par écrit au secrétariat du District au plus tard le 1er Octobre 2023.

Dates prévues pour le déroulement des différentes Coupes :

- 18 et 19 Novembre 2023
- 27 et 28 Janvier 2024
- 24 et 25 Février 2024
- 30 et 31 Mars 2024
- 27 et 28 Avril 2024
- 1 ou 8 Mai 2024
- 18 et 19 Mai 2024

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DU FOOTBALL FÉMININ ET DE LA FÉMINISATION

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 19 Septembre 2023

Présents : Mme DOSSARD (Présidente), MM. VIDAL, BES, ZANDOMENEGHI, LE GALL, Mme WIDORSKI, NOVELLI.

Excusés : M. ZAFRA

La rentrée des écoles de foot féminines se déroulera le samedi 7 octobre 2023
A MOULES, stade Joseph Belmondo
U6F à U9F de 10h à 12h
U10F à U11F de 14h à 17h

CORRESPONDANCE

FC VENTOUX SUD Lu et pris note de votre engagement U18F
FC AUREILLE Lu et transmis à la commission adéquate
FC DENTELLES Aucun résultat saisi merci d'enregistrer la FMI
LES MINOTS DU VASIO Lu et pris note de votre engagement U13F
FC CHEVAL BLANC Lu et pris note de votre mail
SC MONTFAVET Lu et pris note de votre mail. Pour tout changement d'horaire faire la demande aux clubs adverses via Footclubs

SECTEUR CHAMPIONNATS

CHAMPIONNAT SENIORS F A 11

Le match **N° 26805101 du 24/09 O. EYRAGUES – US TOURAINE** se jouera à 13H au complexe Andre Grosfils

Le match **N° 26805099 du 29/10 LES MINOTS DU VASIO – ETOILES D'AUBUNE** pour tous changements d'horaire le faire sur Footclubs

CHAMPIONNAT U18F A 8

Date de reprise du championnat : le samedi 30 septembre

CHAMPIONNAT U15 F A 8

EN BRASSAGES

POULE A : JS APT, FC CHEVAL BLANC, US TOURAINE, US R PERTUIS, ST JEAN DU GRES /FONTVIEILLE 2

POULE B : RCB BOLLENE, COURTHEZON JONQUIERES, VENTOUX SUD FC M/B, AS RASTEAU, LMD VASIO

POULE C : AC AVIGNON 1, ST JEAN DU GRES/FONTVIEILLE 1, FC TARASCON, AC VEDENE LE PONTET, O. EYRAGUE

POULE D : ETOILE D'AUBUNE, AC AVIGNON 2, FC CARPENTRAS, PHENIX CAVAILLON, BCI

Date de reprise du championnat : le samedi 30 septembre.

CHAMPIONNAT U13 F A 8

EN BRASSAGES

POULE A : CALAVON-PHENIX CAVAILLON, FC SAINT REMY, O. SAINT ANDIOL, FC TARASCON, ENTENTE F RAPHELE MOULES,

POULE B : FC CHEVAL BLANC, BC ISLE 1, FC CARPENTRAS, US TOURAINE

POULE C : ETOILE AUBUNE, BC ISLE 2, VENTOUX SUD, FCF MONTEUX, FC APT

POULE D : SC MONTFAVET, AC AVIGNON, MOLLEGES EYGALIERE, SAINT REMY 2, AC VEDENE LE PONTET

POULE E : US CADEROUSSE, COURTHEZON JONQUIERES, AS PIOLENC, US RASTEAU, LMD VASIO

Date de reprise du championnat : le samedi 30 septembre

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Vendredi 15 Septembre 2023

Présents : Mme GARCIA (Présidente de la Commission), MM. THIABAUD, MM. LAURENT, MM. ZANDOMENEGHI, MM ZEDGUENIDZE.

Assiste à la séance : Mme BERNARD Véronique, MM BENSALAH Mounir.

Excusés : M. GOUSSET, Mme DOUZON, MM. COMBE.

Le Site du District Grand Vaucluse est mis à jour régulièrement, n'hésitez pas à le consulter : https://grandvaucluse.fff.fr/

Toutes correspondances avec la Commission Foot Animation doivent être envoyées à l'adresse mail du secrétariat du District
secretariat@grandvaucluse.fff.fr

Les engagements peuvent être enregistrés sur FOOTCLUBS jusqu'au 30 septembre 2023.

RAPPEL :

La Fiche coordonnées éducateurs U12-U13 / engagement de vos équipes a été envoyée sur la boîte mail officielle des clubs.
Celle-ci doit être impérativement retournée avant le 8 Septembre 2023.

RENTREE DU FOOT ANIMATION

Sites RENTREE DU FOOT

U6-U7 30 Septembre 2023	U8-U9 23 Septembre 2023	U10-U11 16 Septembre 2023
• Le Thor • Sablet • Les Angles • Sarrians	• Isle sur la Sorgue • Noves • Nyons • Aureille	• Morières • Chateaurenard • Courthézon • Pernes

1 seule équipe par catégorie et par club doivent être présentée à la rentrée du foot.
Exemple : Soit 1 équipe de U10 – soit 1 équipe de U11 – soit 1 équipe U10-U11.

Calendrier des Dates importantes :

16 Sept	•RENTREE DU FOOT U10-U11
23 Sept	•RENTREE DU FOOT U8-U9 •DEBUT BRASSAGE U12-U13
30 Sept	•RENTREE DU FOOT U6-U7 •DEBUT DES BRASSAGES U10-U11
7 Oct	•RENTREE EFF •DEBUT PLATEAU U8-U9
14 Oct	•DEBUT PLATEAU U6-U7
6 Avril	•FESTIVAL FOOT U13 - Finale Départementale
23 Mars	•CHALLENGE Finale Départementale U13
4 et 5 Mai	•FESTIVAL FOOT U13 - Finale Régionale (District des Alpes)
18 Mai	•CHALLENGE Finale Départementale U11
8 Juin	•JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS U6 à U9

SECTEUR : U12-13

Début des brassages : Samedi 23 Septembre 2023
Les Poules sont publiées sur le Site du District / Onglet Documents > Infos pratiques > Foot animation.

Le début des rencontres, coup d'envoi à 14H
Accueil des équipes 13h30

Merci de respecter ces horaires, pour la bonne tenue des rencontres et des clubs recevant qui sont susceptibles de recevoir des U14 à 15H30 ou U18 à 15H30 ou U19 à 15H30.

RAPPEL : Nous sommes dans l'attente de certaines coordonnées d'éducateurs. La Fiche coordonnées éducateurs U12-U13 / engagement de vos équipes a été envoyée sur la boîte mail officielle des clubs.
Les engagements de vos équipes doivent également se faire sur Footclub.
Pour les engagements par niveau, en brassage, vous engagez en niveau 1-2 ou 3-4 en U12 et niveau 1 ou 2 ou 3 ou 4 en U13.

SECTEUR : U10-11

Début des brassages : Samedi 30 Septembre 2023
Les Poules seront publiées sur le Site du District / Onglet Documents > Infos pratiques > Foot animation.
Les engagements de vos équipes doivent également se faire sur Footclub.
Pour les engagements par niveau, en brassage, vous engagez en niveau 1-2 ou 3-4 en U10 et niveau 1 ou 2 ou 3 ou 4 en U11.

Le début des rencontres, coup d'envoi à 14H
Accueil des équipes 13h30

Merci de respecter ces horaires, pour la bonne tenue des rencontres et des clubs recevant qui sont susceptibles de recevoir des U14 à 15H30 ou U18 à 15H30 ou U19 à 15H30.

CHALLENGE U10-U11 :
Un règlement du Challenge Départementale U10-U11 sera mis en ligne prochainement.

SECTEUR : U8-U9

1er Plateau: Samedi 7 Octobre 2023.

SECTEUR : U6-U7

1er Plateau: Samedi 14 Octobre 2023.

COMMISSION DES TERRAINS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Jeudi 21 Septembre 2023

Présents : MM. José LOPEZ, Benjamin STORCK, Alain BERTHELOT

Excusés : M. Jean-Paul LASSAGNE (Président), Etienne RIPERT, Jean LECELLIER, Michel CORBIERE

CDTIS à CRTIS

Classement du terrain Le Jas de Cabannes

Classement éclairage du stade Badaffier de Sorgues

ARBITRAGE

COMMISSION DES ARBITRES

Les décisions administratives portant sur un arbitre de District peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Les décisions administratives portant sur un arbitre de Ligue peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION D'APPEL de la LIGUE.
Les décisions administratives portant sur un arbitre Fédéral peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION SUPERIEURE D'APPEL.
L'appel doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.
Les contestations des décisions concernant les réserves techniques relatives à l'application des lois du jeu, prises par la Commission sont examinées par la Section Lois du Jeu de la Commission Régionale de l'Arbitrage.
Les autres décisions des C.R.A. et C.D.A. sont insusceptibles d'appel et sont contestables devant les juridictions administratives conformément aux dispositions du Code du Sport. En effet, ces décisions sont susceptibles de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs de CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141.5 et suivants du Code du Sport

Réunion du Mardi 19 Septembre 2023

Présents : MM. COLLEMAN Jean Daniel (Président), BEN AISSA Akim, EZKIYOUH Mohamed, BOUAISS Fouad, ZEGHLI Mourad, KINNOUS Chaïb, VAN MEEL Alan, MOURABIT Adil, DE CASTRO Silva Loïc

Excusés : MM. BEN MALEM Abdellatif & MAKECHOUCH Youssef & Mme SPALACCI Sarah

Assiste : Mme CARLE Olivia

Lecture et approbation du procès-verbal du 12 septembre 2023.

Approuvé à l'unanimité

Convocation :

Monsieur BENMOUFFOK Djelloul, *vous êtes prié de vous présenter à la CDA le mardi 26 septembre 2023 à 18 :30 pour affaire vous concernant.*

Lecture du courrier

- **STOC Villelaure,** Reçu vos félicitations concernant l'arbitrage de Mme COLIN Emilie, transmit.
- **Olympique Saltesien,** Reçu votre demande d'arbitre pour la rencontre du 24 septembre 23, 15h00, Olympique Saltésien/Malaucène RG 3, réponse vous sera donnée dans la mesure du possible
- **Monsieur RAHIH Adam,** Reçu votre courriel concernant vos problèmes de réception de mail ainsi que votre demande de désignation, concernant le problème de réception, merci de vous rapprocher du secrétariat, pour votre demande désignation la CDA prend note.
- **MJCV Bollène,** Reçu votre courriel en date du 18 septembre 2023, après avoir pris attache avec l'arbitre, celui-ci nous a confirmé qu'il s'agissait d'un simple fait de jeu.
- **AVS CAMARETOIS,** Reçu votre courriel concernant l'absence de l'arbitre lors du match Nyons – Camaret U 14 D2

- **Monsieur HANTLAOUI Mohamed,** Reçu votre courriel concernant votre disponibilité pour le samedi 23/09, suite sera donnée dans la mesure du possible
- **Monsieur MOUSSA Houmadi,** Reçu votre courriel concernant votre indisponibilité due à votre désignation en futsal, pris note
- **FC VILLENEUVE,** Reçu votre courriel concernant l'absence de l'arbitre U15 D1 entre Villeneuve/Monteux
- **Monsieur GOREN Ferhat,** Reçu votre courriel concernant votre indisponibilité pour la saison complète
- **Monsieur BELHADRI Yanis,** Reçu votre courriel concernant votre demande, oui vous avez obligation de vous présenter au test écrit (date figurant sur le présent PV) et test physique comme tous les arbitres en activité.
- **Madame COLIN Emilie,** Reçu votre courriel concernant votre disponibilité pour le samedi après-midi à partir de 15h00
- **Monsieur JACQUES Pierre,** Reçu votre courriel concernant votre arrêt de l'arbitrage pour raison médicale, la CDA vous remercie pour les services rendus
- **Monsieur ZENSNI Ramdan,** Reçu votre courriel, la date du test écrit figure sur le présent PV, noté votre disponibilité pour le samedi 23/09.
- **FC VILLENEUVE,** Reçu votre courriel concernant la non-désignation d'arbitre pour le match U16 FC Villeneuve/ Les Angles, un arbitre a été désigné sur ce match
- **Monsieur TAHRI Salim,** Reçu votre courriel concernant votre double désignation sur la 2ème journée, rectification a été faite
- **AS SAHUNE, Monsieur GRAUGNARD Henri,** Reçu vos félicitations concernant la prestation de Monsieur EL HASSOUNI Abdellah sur le match AS SAHUNE/ LES DENTELLES, transmit.
- **SAINT DIDIER ESPERANCE PERNOISE,** Reçu votre courriel concernant votre demande d'arbitre sénior en U15 D1, une réponse sera faite dans la mesure du possible
- **Monsieur BOUAÏSS Amin,** noté votre absence au stage des jeunes arbitres du 23/09 pour raison professionnelle, une date de rattrapage vous sera communiquée ultérieurement
- **CRA MEDITERRANEE,** Reçu votre courriel concernant la réglementation de la Commission Médicale Fédérale, quant à la désignation des arbitres de niveau régional
- **Monsieur EL OUARYAGHY Soufian,** Reçu votre candidature en qualité de référent des arbitres D1, réponse vous sera faite dans les meilleurs délais
- **OLYMPIQUE MONTELAIS, Monsieur SAVY Baptiste,** Reçu vos félicitations concernant la prestation de Monsieur BENDOUMA Yanis sur le match MONTEUX/SAINT REMY U14 D1, transmit.
- **Monsieur THON Gérard,** Reçu votre courriel concernant votre candidature en qualité d'observateur, malheureusement celle-ci n'a pas été retenue, la CDA vous remercie.
- **CFC AVIGNON, Monsieur Paul CELLIER** Reçu vos félicitations concernant la prestation de Monsieur BEN AÏSSA AKIM lors de la rencontre U15 D1 CFC Avignon/Tour d'Aigues, transmit.
- **Monsieur MARQUIER Gérard,** Reçu votre demande de mise en indisponibilité (année sabbatique) pour la saison 2023-2024 ; reçu également votre candidature en qualité d'observateur, candidature adoptée à l'unanimité.
- **MEDITERRANEE CRA,** Reçu votre rappel de l'Article 1

  Mesdames, Messieurs les officiels,

  Nous vous rappelons l'article 1 des Statuts de la Fédération Française de Football qui précise : « L'association dite "Fédération Française de Football", fondée le 7 avril 1919 par transformation du "Comité français interfédéral" créé en 1906, et reconnue d'utilité publique par décret en date du 4 décembre 1922, comprend des groupements sportifs dénommés Clubs ayant pour but principal ou accessoire de faire pratiquer le football.

  La Fédération et ses organes déconcentrés, en tant qu'organes chargés d'une mission de service public déléguée par l'Etat, défendent les valeurs fondamentales de la République française et doivent mettre en œuvre les moyens permettant d'empêcher toute discrimination ou atteinte à la dignité d'une personne, en raison notamment de son sexe, son orientation sexuelle, son origine ethnique, sa nationalité, sa situation géographique, sa langue, sa situation sociale, son apparence physique, ou ses convictions politiques et religieuses.

  Par ailleurs, le respect de la tenue règlementaire et la règle 50 de la Charte olympique assurent la neutralité du sport sur les lieux de pratique.

  A ce double titre, sont interdits, à l'occasion de compétitions ou de manifestations organisées sur le territoire de la Fédération ou en lien avec celles-ci :
  - Tout discours ou affichage à caractère politique, idéologique, religieux ou syndical,
  - Tout port de signe ou tenue manifestant ostensiblement une appartenance politique, philosophique, religieuse ou syndicale,
  - Tout acte de prosélytisme ou manœuvre de propagande,
  - Toute forme d'incivilité.

    Toute personne contrevenant à ces dispositions fera l'objet de poursuites disciplinaires et/ou pénales. Les officiels doivent veiller au respect des dispositions susvisées. »

Programme Formation :

Rappel :

- *Une consultation via Google Chrome, déposée sur les boîtes mail des arbitres est lancée, sur l'adhésion ou non d'une formation continue concernant les lois du jeu. (Un ou deux samedi matin au district, comprenant projection vidéo en situation réelle et questionnaire. Le corrigé des questionnaires sera réalisé collégialement et n'influera pas sur le classement des arbitres)*
- *Les dates de formations FIA Initiale ont été définies comme suit :*

  Date N° 1 : ***Du 23 au 26 Octobre 2023***

  Date N° 2 (Samedis) : ***18/11 – 25/11 – 02/12 – 09/152 2023***

  Date N° 3 : ***Du 26 au 29 février 2024***

  FIA continue hybride, en attente du retour de la CTRA

Test écrit.

La date du test écrit a été arrêtée au ***25/11/2023 9h00 au district****, l'ensemble des arbitres sont priés de prendre toutes leurs dispositions afin de satisfaire à ce test.****Les arbitres qui n'auront pas obtenu la note requise, se verront appliquer les dispositions du règlement intérieur.***

La CDA rappel qu'une consultation via Google Chrome a été lancée pour déterminer le bien-fondé d'une formation continue les samedis matin dans les locaux du District

Date rattrapage test physique

Les dates de rattrapage au test physique ont été arrêtées comme suit : ***samedi 23/09 matin à partir de 8 :30***

Les arbitres qui n'auront pas satisfait aux exigences physiques se verront appliquer les dispositions du règlement intérieur

Les arbitres n'ayant déposé leur dossier médical complet avant le lundi midi 18/09, ne pourront pas effectuer le test physique

RAPPEL Stage de rentrée des jeunes arbitres 23/09/2023

La CDA se réserve le droit de ne pas désigner les arbitres qui n'auront pas satisfait à ce stage de rentrée ou qui se seront absentés avant la fin du stage.
Les arbitres n'ayant pas déposé leur dossier médical complet avant le lundi midi 18/09, ne pourront pas effectuer le test physique et par conséquent ne seront pas désignables

- 8 :00 / 8 :30 - Accueil des participants – **Pointage feuille de présence**
- 8 :30 / 8 :45 - Exposé du déroulement du stage
- 9 :00 / 11 :00 – Test physique
- 11 :00 / 12 :00 – QCM
- 12 :00 / 13 :30 – Repas (Buffet froid – salades, crudités et pizzas fromage, dessert)
- 13 :30 / 16 :00 – Ateliers (Participation des tuteurs et observateurs)
  - Modifications lois du jeu
  - Désignations & Règlement intérieur
  - Atelier spécifique assistants
  - Gestion des conflits
- 16 :00 / 16 :30 Questions diverses
- **Pointage des présents en fin de stage**

Contrôles :

Conformément au règlement intérieur, les observations des arbitres se dérouleront comme suit :

- Catégorie D1 : 3 contrôles effectués par Messieurs Bouaïss Fouad, Wolf Benoît & Colleman Jean Daniel
- Catégorie D2 : 3 contrôles effectués par Messieurs Tabich Omar, Marquier Gérard & Baffier Bruno
- Catégorie D3 : Cette catégorie sera partagée en deux poules. 2 contrôles seront effectués par Messieurs Bouaïss Fouad, Talbi Rachid, Jean Lecellier & Colleman Jean Daniel
- Catégorie D4 : 1 contrôle effectué par Messieurs Jeau Lecellier & Emile Rouire
  Les montées et descentes seront conformes au règlement intérieur et proportionnelles au nombre d'arrivées avec des descentes en cascade par catégorie.

Candidatures ligues :

*La date limite des candidatures ligue est fixée au 30 septembre 2023, les arbitres souhaitant faire **ou ayant fait acte** de candidature sont priés de se manifester par mail au secrétariat du District avant cette date.*

Questions diverses :

Pas de questions diverses

Le Président lève la séance à 21 :30